

Frederic[k]x, voir **Surpele, Woelmont**.

Freialdenhoven, voir **Nievenheim**.

Frenier (Englebert), échevin de Bruxelles, 1491, 1502 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : un dragon (et non aigle) issant. L. : *S Imbrecht Frenier* (G., c. VI, l. 18^e, Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

Frenz, voir **Müllenark**.

FRENTZE, voir **Rochette**.

Fresnoy, voir **Villers**.

Fridagh, voir **Buddenburg, Vridagh**, Suppl.

Friesheim, voir **Hoeve**.

Froijere, voir **Schat, Vilain**.

Procourt. Le sceau de 1397, décrit, T. I, p. 471, est, non pas, à un écu à trois roses, mais à un losange en chef à dextre et à deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe.

Fromelles, voir **Zickelen**.

Fruy, voir **Forvie**, Suppl.

Fuiant, voir **Clermay**.

Fünderich (?), voir **VOLMERICH**.

Furien, voir **Surien**.

Fusco de Mataloni (Messire Pierre-Alphonse de), seigneur du Sart-Messire-Guillaume, premier lieutenant au régiment de Ligne, résidant à Tournai, collateur de la chapelle castrale du Sart-Messire-Guillaume, 1787, le 18 avril : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals de vair ; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. Sur le tout, un écusson au lion couronné. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune de trois perles. S. : un lion et un griffon, Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46369).

G

Gaesbeek, voir **Louvain**.

Gaiffier (*Godefroy*), échevin de la haute cour de Jambes, 1541 ; échevin de Namur, 1544 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une hallebarde, accostée de deux molettes ; aux 2^e et 3^e, trois aiguères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. couronné. C. : un objet conique (bonnet, plumail en pomme de pin ?). L. : *S Godefro. Geffier* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Gaijelinch (Henri) un des *fiable homme* (ou *homme fievé*) de *Beatris de Louvain, demisielle* de *Harstal* (Herstal) et de *Gazebeke*, 1335, le samedi prochain apres l'ascencion nostre seigneur (acte en faveur de l'abbaye de la Cambre) : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, 1 au point du chef, 2 accostant le losange de la pointe. L. : *S Henr de. Gheili...* (Cambre).

Galen (Jean van), Jean, son fils, et *Sander van Galen* scellent, parmi les *maige ind vriende* de *Bernt ind Gaidert van Strunckede* (Strünckede), frères, qui déclarent avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark : *die borch toe Strunckede, mit oeren voirburchten, graven, vesten ind anderen oeren toebehoringen*, 1426, le 8 août ; Jean, le père : trois crampons. L. : *Sigillum Iohannis de Galen* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

Galen (Jean van), le fils, 1426 : il se sert du même sceau que son père (Ibid.).

— (*Sander van*), 1426 : même écu. L. : *Sigillum S...eri de Galen* (Ibid.).

— (*Henri van*), échevin de Nimègue, 1503 : même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Galen* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

Gallez, voir **Sproncholf**.

Galloeijs, voir **Bambeke**, Suppl.

Galoppe, voir **Hoen**, Suppl.

Gameren (P.-E. van), prêtre, chanoine à Turnhout, possesseur d'un bénéfice en l'église paroissiale de Vilvorde, 1787 : d'or à deux fascies de gueules. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46372).

— (*J.-F. van*), échevin d'Anvers, collateur d'une fondation instituée, en la cathédrale, par *David Haecx*, mort en août 1606, et sa femme, *Isabelle de Schot* (morte *sexto nonas martii* 1624), 1787 : même écu (ovale). Même C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46340) (voir **Pruijssen, Stroobant**).

Gand. *Costinus* de *Gandavo* (voir **Stollart**), non

citée nommément dans l'acte, 1276 : plain ; au chef plain ; à la cotice, côtoyée de deux filets, brochante. L. : ✠ *S' Costini de Ghandavo* (Arch. communales d'Anvers) (voir **Lauraguais**).

GANSBERGEN (*Hinric van*) scelle, pour *Goswijn van Dotichem* (Doetinchem), *richter to House*, un acte de Simon van den Rade, 1339 : une roue. L. : ✠ *S' Henric de Gansberge* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

Ganthois, voir **Artus**, Suppl., **Poulain**, **Prouvo**, **Prultre**, **Rœulx**.

Gardin (*Melsior du*), lieutenant de maître Jan de Tremouille, *lien[cie] es lois, baillie de messire Guille de Thouars, chevalier, seigneur de la ville ... et chastellenie de Mortaigne* (Mortagne), 1311, le 1^{er} octobre : une anille, mouvant des bords de l'écu, cantonnée de quatre roses. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *S' Mel[c]e* *din* (Mons, *Varia*) (voir **Pret**, **Royer**).

Garis, voir **Leeuw**.

Garitte, voir **Hanon**, Suppl.

Garzias Mellinus (*Joannes*), ... *titulo Sanctorum Quatuor coronatorum, sanctae Romanae ecclesiae praesbiter cardinalis*, 1609 : écartelé ; au 1^{er}, une aigle couronnée ; au 2^d, trois boules, aboutées en pal, entourées d'arabesques (diapré ?) ; au 3^e, un dragon ; au 4^e, deux bandes (et non : fascies) ; au chef de quartier plain. L'écu, sommé d'une tête d'aigle, posé sur un cartouche, sommé d'une croix tréflée, soutenant le chapeau cardinalice. L. : *Io Garsia S R Pbr card M. nrs g* (le sceau dans une boîte de fer blanc) (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 474.

Gast, voir **Ophoven**.

Gastmolen, voir **Herlaer**.

Gavre. *Arnout van Gavere, heere van Scoreesse* (Escornaix), *Raes van Gavere, heere van Heremeijs* (Hérimetz), chevaliers, *Jhan van Aijshove*, écuyer, excellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; *Arnout* : très cassé ; on ne voit plus qu'une partie d'un trêcheur fleuroné (!), au canton senestre, et un chevron brochante. L. : ✠ *Sek* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Raes*, ci-dessus, 1339 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Ra* et de *[N]effe* (Ibid.).

— *Jhan van Aijshove*, 1339 : même écu, mais l'épau-

le du lion chargée d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohannis de Gavere dni de Aijshove* (Ibid.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 478.

Gavre. *Jolent de Gauvre*, ... abbesse du cap[itu]le seculer de leglise Sainte Aldegonde de Maubeuge, diocèse de Cambrai, 1474, le 20 octobre : dans le champ du sceau, ogival, la prélate debout ; au bas, un écu : au lion (non couronné) et à la bordure engrêlée. L. : *Yolend de Gavre abbatisse secular m* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.).

— Jean van den *Gavere* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, un fief, à Lauwe, fief comprenant sept bonniers de terres, un bailli (qui emprunte des échevins de Menin) et divers droits seigneuriaux (*tol, vond, bastaerde goed, boete*, ...), 1502, le 13 avril (après Pâques) : un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux étoiles, 1 à dextre, 1 à senestre. L. : *S ... van den Gauvre* (Fiefs, N° 9993).

— (Arnould van den) fait dénombrement du même fief, 1514 (n. st.), le 21 février : même écu. L. : ... *ant v* (Ibid., N° 10034).

— (Rasse de), marquis d'Ayseu, etc. (voir **Waha**), 1635 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois perles. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Lens**, **Montignies**, **Noyelles**, **Oignies**, **Poucques**, **Resseghem**, **Rijcke**, **Rubempré**, **Secus**, **Sotteghem**, **Zuijlen**, **ZUUTDOORT**, **Thiennes**, **Velasco**, **Waepenaert**, **Waha** ; **Massemen**, Suppl.).

— (Messire Rasse de), marquis d'Ayseu (voir **Thiennes**), 1646 : mêmes écu et couronne. T. : un homme sauvage et un ange. L. : ✠ *Rasse de Gavre marquis* Contre-scel : mêmes écu et couronne. Sans L. (petit cachet) (il signe : *Rasse de Gaure*) (Ibid.).

Le seigneur de HAEIJSHOVE (Aijshove) : de gueulle au lyon d'or, lampassé et armé d'asur (Corn. Gailliard, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de ASPELARE : de gueulle, à troes lyons d'or, à la bordure d'asur, sargé de onze besans d'argent (Ibid.).

Le seigneur de BAEIJNGNAERDT : d'argent au chevron de gueulle et double tresoir fleurdelysé de synople, et crye : Gavere ! (Ibid.).

Le seigneur de ONSYS : d'argent au double tresoir fleurdelysé de synople, et crye : Gavere ! (Ibid.).

Gaverelles. Philippe van *Gaverelles* déclare que sa femme, damoiselle Anne Muet, tient, de la Salle d'Ypres, un fief avec une dime à Langemarck, une rente sur des biens à Oost-Nieuwkerke, avec une dime (une partie de ce fief appartient à Michel van *Langhemersche*), et le fief dit *Coddekinsleen*, avec

30 mesures de terre, à Roulers, 1302, le 4 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une branche de rosier, fleurie de trois pièces, posée en bande; aux 2^e et 3^e, un chevron renversé, accompagné en chef de sept besants, ou tourteaux, rangées en fasces, par 4 et 3, ceux de chaque rangée brochant les uns sur les autres. L. : *S Philippi de Gavrelle* (Fiefs, N^{os} 3732, 3733, 3844, 3947).

Gheerts (Jean), échevin de Vilvorde, 1601 : un fascé de huit pièces, au sautoir engrêlé brochant. L'écu dans un cartouche. L. : . . . annis *Gerardi* (*Cambre*) (voir **Wassart**).

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles, accompagnées en cœur d'un losange. L. : . . . *acobi de abi in Buscod* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

Rectifier et compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 480.

Gehuchte, voir **Guchte**.

Gheijen, voir **Buddenburg**, Suppl.

Geilenkirchen. Les échevins de *Geylenkirchen*, au diocèse de Liège, 1775 : coupé; au 1^{er}, un lion, à la queue fourchée, issant; au 2^d, un oiseau huppé. L. : *✠ Siegel der scheffen zv kirchen 1556* (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.) (voir **KERKE**).

Vrouwe Lijsbeth, wittighe dochter heren Jans van Gheij-lekerken, ridders, transporté, à Arnould van Zelke, fils du chevalier sire Arnould, et devant ses hommes de fief, au profit de sire Gérard, sire de Heere (Heers), chevalier, un fief, hérité de son père, et sis sous Hal-mael et aux alentours, fief relevant dudit Arnould van Zelke, 1301, *sente Mijcheels agent* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Loverich**, Suppl.).

Gheili[nch], voir **Gaijelinch**, Suppl.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1375 : d'hermine au chef denché, chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohis Gheymar scabini leu . .* (Couvent de Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Gheitere (Louis de), échevin d'Aardenburg, 1339 : une tête et col de chèvre, surmontée d'un lambel. L. : *✠ S Lodewic de Gheite* (Gand, *Saint-Bavon*, Suppl.).

Geldrop, voir **Vladeracken**.

GHELE, voir **Stade**.

Gehlen, voir **Juliers**.

Gelinden. *Robertus de Glinden, miles*, 1362 (n. st.), à Bruxelles; *Robiers de Glindes*, chevalier, 1363, à Bruxelles, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant; *Robbert de Glindex*, chevalier, homme de fief de la duchesse, 1368; *messire Robbert de Glinden*, sénéchal de l'hôtel de ladite duchesse, 1369, à Bruxelles : un lion couronné, au lambel à

quatre pendants, brochant. C. : deux pointes (terminées en volet), sommées, chacune, d'une boule. L. : *S Roberti de Glinde milit* (Namur, N^{os} 919, 993, 1001).

Gelinden. *Phl̃e de Glynes*, 1302; *Philippe de Glimes* (1), *sr de Rosee* (Rosée), 1518, échevin *del court del Waulx, del court S[ain]t Albain et del court S[ain]t Jehan en Liege, jugant a Novil sur Mehaingne* (Noville-sur-Mehaigne) : un lion couronné. C. : un large chapeau arrondi, au bord retroussé. L. : *S Phelippe de* (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.) (voir **Rijckel**, **Vieux-Waleffe**).

Ghelcke (Jean-Baptiste de), possesseur d'un canonicat sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, en la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, 1787 : de sable à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, alésée. L'écu dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un buste de more entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. N^o 46623).

Ghellinck, voir **Gaijelinch**, **Maubus**, Suppl.

Gelmen (Mathieu van), échevin de Léau, 1343 : un lion léopardé; à la champagne chargée de trois (2, 1) roses (quintefeuilles). L. : *S Mat lme scab leuven* (Léau, N^o 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, *M. van Gelien*, et blasonne : « écu à un lion léopardé », sans rien de plus.

Geloes (Maurice, baron de), gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, *stathelder* de la Chambre de Curange, conseiller des Conseils privé et ordinaire, seigneur de la franchise d'Eijsden, etc. (voir **Horion**), 1745 : de sable à la croix engrêlée d'or. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers, colletés, bouclés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— Maurice, comte de Geloes, gentilhomme de la Chambre de Sa Sérénissime Eminence le duc Théodore de Bavière, évêque et prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, seigneur de la franchise d'Eijsden, atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born (déclaration analogue à celle du comte d'Arberg) (voir **Arberg**), 1754, le 20 décembre, à Liège : même écu, ovale. S. : deux lions. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (Isabelle, comtesse de), dame de l'ordre de la Croix-Etoilée, prévôte assistante du chapitre noble de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1787, le 6 avril : de



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

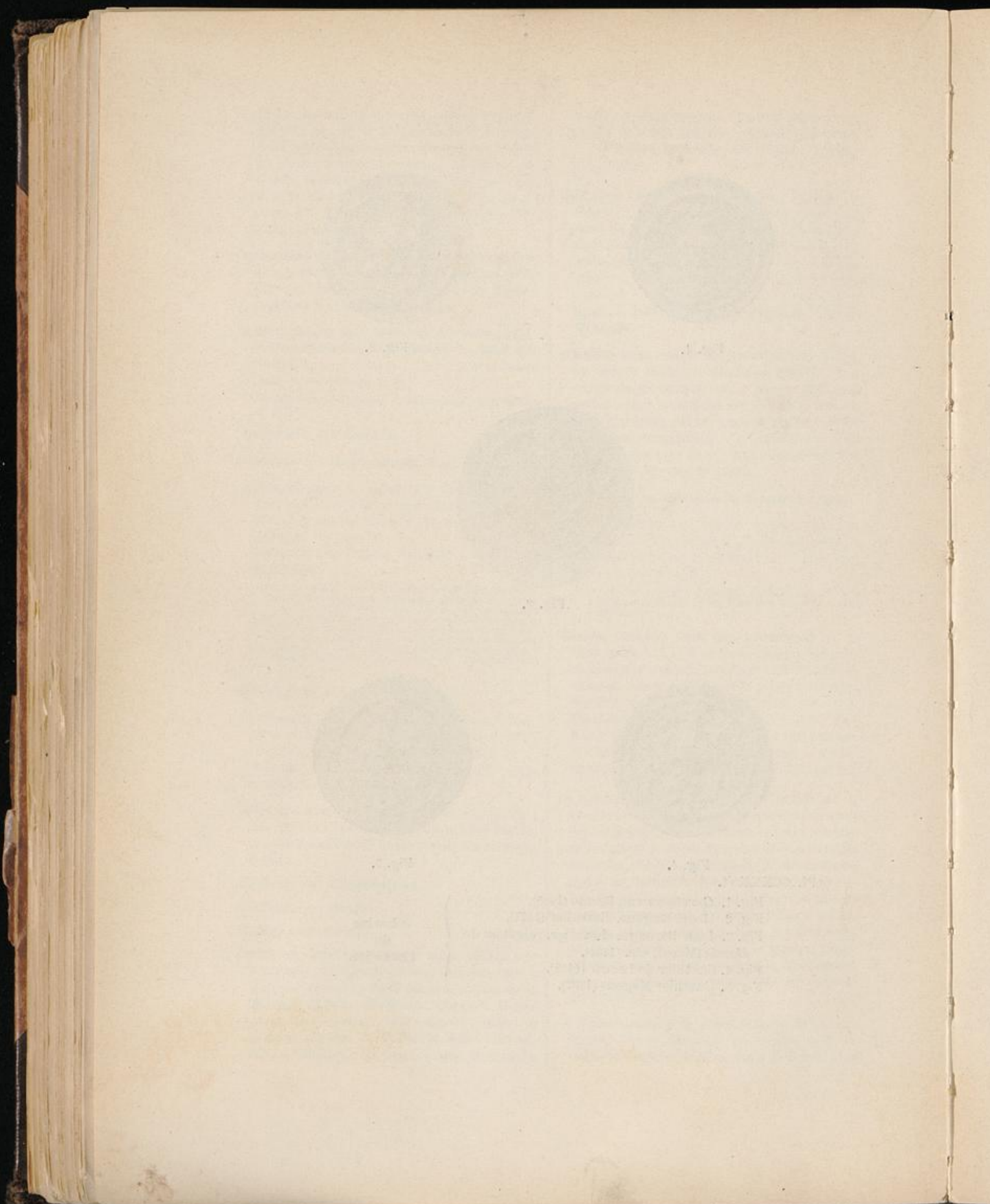


Fig. 5.

Pl. CCXXXVI.

- Fig. 1. *Gerelmus* van Beerte (1425),
 Fig. 2. Henri Magnus, chevalier (1427),
 Fig. 3. Jean Bernage, chevalier, seigneur de
Moude (Moen), etc. (1432),
 Fig. 4. Gauthier de Leeuw (1432),
 Fig. 5. Gauthier Magnus (1437),

échevins
 de
 Bruxelles.



sable à la croix engrêlée d'or. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46363) (voir **Horion, Kortenbach, Coudenrove, Taije, Woelmont**).

Reynart Glalois van Nijswilre (Nijswiller) accorde à la ville d'Aix-la-Chapelle une trêve d'armes d'un mois, le 2 avril 1372 (v. st.) (*Aus dem Aachener Stadtarchiv, zweites Heft, Fehdebriefe*, Bonn, 1888). Voir, sur *Reintgen Glalois et Reinken Gloese van Nijswilre*, deux actes, de 1368 et 1370, dans un registre du château de Wittem, registre intitulé *Inventaris der archieven*, aux Archives de l'Etat, à Maëstricht.

Gemen (Henri, seigneur de), 1378 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S' Hinrici de Ghemene milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221) (voir **Limburg; Feltz, Suppl.**).

Gemeppe, voir **Namur**.

GHEMER (Dame Isabelle van), douairière de feu *Jo[nckel]r Jeronus van Tuijl van Serooskercke* (Serooskerke), seigneur de Bassevelde, déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand : *thoff van Bassevelde*, dans la paroisse du même nom, comprenant 100 mesures de terres, 169 arrière-fiefs (dont 22 rentes seigneuriales), un bailli, un chapelain (qui possède une chapellenie au chœur de l'église et l'autel de Notre-Dame), et une rente seigneuriale sur des biens à Assenede, Ertvelde, Cluijsen, Selzaete, etc., 1663, le 23 mai : parti ; au 1^{er}, trois têtes et cols de chien braque (**Tuijl**) ; au 2^d, un cygne, nageant sur une eau, à la fasce brelessée et contre-brelessée, brochante. L'écu, ovale, remplissant tout le champ du petit cachet. Sans L. (cachet en cire rouge) (Fiefs, N° 2382).

Gemert, voir **Septfontaines, Wassart**.

Géminne. *Jehans, filz Baudevin de Gemynes* (voir **Vieux-Waleffe**), 1367 (n. st.) : une étoile en chef à dextre et deux ériers, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : en (Chartes des ducs de Brabant, 2116).

Gemmingen (Renier, baron von), major et président de cours martiales, 1740, le 2 décembre, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg ; lieutenant-colonel, seelle une sentence, au camp de Sijngthem, le 23 septembre 1744 ; requiert le magistrat de la ville de Nivelles de défendre aux bourgeois de vendre aux soldats de l'eau-de-vie, 1744, le 6 novembre, à Nivelles : d'azur à deux fasces d'or. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure et chargées de deux fasces. Dans le haut du cachet, les lettres : RV — G — VH (R. von Gemmingen von Hagenschies?). Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

Gene, voir **Schinnen**.

Geneffe, voir **Meldert**.

Genoels-Elderen, voir **Cannart**.

Gent (*Peter van*), *Jans soen was*, déclare devoir à *Claus van Batemborch*, le jeune, et à *Henri Zas*, à chacun, 8 couronnes de France, qu'il promet de rembourser à la Saint-Jean, avant midi, faute de quoi, d'après la loi de Bruxelles, il se rendra à la prison, pour y rester jusqu'au moment du paiement, 1404, le dernier jour de mai : un lion léopardé, accompagné de cinq billettes, 3 rangées en chef, 2 en pointe. L. : *S Petri van Ghint* (!) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Zwane, WARDTT**).

Guillaume de *Gand*, seigneur de Meerwijk, chevalier, écoute de Bois-le-Duc, 1418, cité T. I, p. 485, porte le « même écu » que Jean, 1393 (et non pas que Nicolas, qui précède immédiatement), c'est-à-dire : une fasce fretée.

Gentines, voir **Sars**.

Gherbode, voir **Warwel**.

Gerolstein, voir **Rüdesheim**.

GETE, voir **ROË[RE]**.

Gesves. *Jehans de Geves*, 1344 : voir T. I, p. 488, en dehors de deux roses indiquées, on aperçoit, en chef à dextre, la moitié senestre d'une troisième, sur laquelle broche la bande. L. : .. *Johans de* (Namur, N° 697).

— *Julianne de Jaueues*, jadis épouse de *Eurart de Boullant* (Bolland), *cuy dieus ayt*, 1373, le 6 décembre ; *Juliane de Geve*, jadis femme et épouse de *saige escuyer et honorable Eurart de Boullant*, 1374, le 17 juillet : voir la description de son sceau, T. I, p. 488.

Giessen. *Jacobus de Ghijssen*, résidant à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : deux fasces. L. : ★ *Jacop Jans sone va Ghiesen* (G., c. XIII, l. 76).

— *Aernt van Ghiesen* déclare que, devant lui et ses hommes de fief, *Jan Jacops soen*, mari et tuteur de *Joncfrou Immen Gherits dochter van Ghiesen*, a transporté certain *utterweerd*, qu'elle a acheté de *Coenraet van Ghiesen*, son frère, et qu'elle tient en fief dudit *Aernt* ; ce bien, sis sous la juridiction de *Ghiesen*, aboutit au *uert* des quatre frères : *Vastraet, Jan, Dirx et Aert van Ghiesen*, et, après le décès desdits époux *Jan Jacops soen* et *Joncfrou Immen*, passera à la descendance de celle-ci, 1449, le 17 juin : écartelé ; au 1^{er}, cassé ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés (!) ; au 4^e, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croixette recroisetée, au pied fiché. C. : deux poissons accostés, issant du casque. L. : ... *rnit* ... *Ghiesen* (G., c. IX, l. 39^a).

Giessen. Jan Jacops soen (sans autre nom), mari de ladite Joncfrou Immen van Ghiesen, ci-dessus, 1449 : deux fascées. L. : S' Ioh cobi dci de Ghiesen (Ibid.).

— **Waelwijch Noijen soen** (et **Waelwich Noeijen soen**) (aussi sans autre nom ; un Giessen ?), homme de fief d'Aernt van Ghiesen, ci-dessus, 1449 : deux fascées, surmontées de deux annelets. S. senestre : un léopard lionné. L. : S^m Waelwijn (!) Noeyde' Iacop 5^m (Ibid.) (voir **Rotselaer**).

Gillon, voir **Calonne**, **Porte**, Suppl.

Gymnich. Arnoldus de Gimenich et sa femme, Jutta, de l'aveu de leurs fils (non cités nommément), donnent à l'église de Burtscheid, attendu que *domina et filia nostra Helswendis, eiusdem loci abbatissa, et soror eius Aleidis in eadem ecclesia sub ordine cisterciensi domino famulantur : molen-dinum nostrum quod dicitur Neckelsmolen, super rium Biveram situm*, pour la fondation d'un anniversaire, 1231 (sans autre date) : écu pyriforme ; une croix échancrée. L. : Ivm Arnoldi de Gimmeni . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 25).

— **Arnoldus de Gymenigh**, miles, déclare, *quod ego licet eger corpore, compos tamen mentis mee*, avoir donné, de l'aveu de sa femme, **Hadewigis**, pour le salut de son âme, de celles de ses parents et des parents de sa dite femme, à l'abbesse et au couvent de Burtscheid, au diocèse de Cologne, près d'Aix-la-Chapelle : *nemus meum cum fundo suo, situ et terminis, homines censuales utriusque sexus, census et capones universos et singulos, . . . sub districtu et dominio ducis lymborgensis*, don qui a eu lieu devant les échevins du duc de Limbourg et ses propres échevins in **Settherich** (Setterich), et d'autres, 1319, *feria quarta infra octavas epiphanie domini* ; le même, malade, *sana tamen mente et compos mei*, de l'aveu de sa dite femme, confirme cette donation, 1319, le même jour ; le mari : une croix échancrée. L'écu accosté de deux dragons. L. : † S Arn de Gimenig militis (Ibid., N°s 128, 129).

— **Hadewigis**, ci-dessus, 1319 : dans le champ du sceau, ogival, dame, debout, sous un dais, tenant deux écus : A, une croix échancrée ; B, un lion. L. : S **Hadewigis uxoris Arnoldi d' Gnig militis** (Ibid., N°s 128, 129).

— **Arnoldus de Gymenigh**, *canonicus Kerpenensis*, scelle un acte de **Gobelinus**, armiger, *domini Johannis, quondam domini de Kerpena, militis, bone memorie, filius*, 1321, *feria quinta ante festum beate Cecilie virginis* : une croix échancrée. L. : **Sigillu Arnav. de Gemeni** (!) (Ibid., N° 134).

— **Arnoldus de Moerstorp** (Moersdorf), miles, scelle le même acte, 1321 : même écu. L. : † S' Arnoldi militis de Gimmenig (Ibid.).

Gymnich. Arnolt von Gymenich, herre zu Muersdorf (Moersdorf), ritter, déclare devoir à **Peter von der Velts** (de la Rochette), bourgeois de Luxembourg, 40 petits florins, 1363 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : ich milit' (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Extrait des comptes généraux de Brabant : . . . *ghegeven van der ouder scoud van her Wennemars tide van Ghijnich, die doe ter tijt mins heren harnasch meester was* (compte de la Saint-Jean 1379 à la Saint-Jean 1380) [C. C. B., reg. 2365].

— **Here Arnolt van Gymnich**, herre zu Muersdorf (voir **Boulay**), 1381 ; **Arnolt von Gymnich**, herr zu Muerssturf, déclare devoir à **Wynmar von Gymnich**, son frère, 100 florins d'or de Mayence, *da mit ich ouch mynen kintlichen groessin schadin ervert ham an den judin zu Tryeren*, 1388 : une croix échancrée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : S' Arnoldi de Gimnich (Ibid., N° 210).

— **Wynmar van Gymnich**, herre zu Dudelingen, déclare avoir permis à **Thielman van Hunstorff** (Hunsdorf) de cultiver une partie de terre dans sa forêt de Dudelange (*myn walt van Dudelingen by Rodemachere walde, also daz er ein vol acker da in hain und urben sal, so wanne und welche zyt vol acker da in yst*), et que, dans le cas où ils seraient en désaccord (*und were sache das ich meynte das vol acker da in were und er meynte is in were in kein vol acker*), ils nommeront chacun des arbitres, 1404, le 7 mai ; **Winemart et Evrart de Guemignis**, chevaliers, frères, seigneurs de **Deudelanges**, se réconcilient avec **Robert**, duc de Bar, seigneur de Cassel, et **Edouard**, son fils aîné, marquis du Pont, seigneur de **Dun**, comme guerre, *debas et grans descors et discencions aient des long temps este entre nous, . . . pluseurs grans griefs et enormes dommages aient este fais . . .*, 1410, le 18 novembre, à Bar : une croix engrêlée. Même C. L. : S **Wynmari de Gymnich** (Ibid., N°s 339^a, 377*, 394).

Ledit **Thielman van Hunsdorf** est qualifié bourgeois de Luxembourg.

— (**Her Erhart van**), her zu Berperch, scelle l'acte de son frère, **Wynmar**, 1404 (le sceau est tombé) ; scelle l'acte de 1410, ci-dessus ; scelle un acte de 1410 (voir **Rodemack**) : une croix engrêlée. L. : S **Evrardy de Gymnich** (Ibid., N°s 339^a, 377*, 394).

— (**Cleischin von**) (et **Cleischen**) (voir **Langelaar**), 1410 : une croix échancrée, au filet brochant. L. : van Gy (Ibid., N° 377**).

— (**Wynmar von**) (!), herre zu Dudelingen, donne une obligation, 1416 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : S **Wi . . . va Gymnich** (Ibid., 421).

Gymnich (*Wynnemar von*), herre zo Dudelingen, donne des obligations à *Mathias von Krichingen* (Créhange), bourgeois de Metz, 1423; à son cher parent (*neve*) *herrn Johanne von Tzolveren* (Soleuvre), ritter, herre zo Schuren (Lagrange), et à la femme de celui-ci, *Jennette von Riefferscheid* (Reifferscheid), 1424, le 15 mai; scelle un acte de son frère, *Eirart von Gymnich*, 1426: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix engrelée; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée. L'écu porté par un chevalier, armé de toutes pièces, le casque cimé de deux cornes de bouf, garnies, chacune, de trois boules, et ledit chevalier appuyant son glaive sur l'épaule droite, issant d'un mur crénelé. L. : nich dus in D. (Ibid., Nos 530, 576).

— (*Erhart van*) (voir **Raville**), 1425; *Eirart von Gymnich*, here zu Berperch, déclare que die Edelen *Johan und Huwart, gebrüder, heren zu Elter* (Autel) und zu Holvelts (Hollenfeltz), etc., myne lieve swager, et leur sœur, *Frauwe Linsen von Elter*, sa femme, lui ont remis une obligation constatant que *Karl von Schestillon* (Châtillon), here zu Saint Hillir (Saint-Hilaire) und zu Milberg (Milburg), et sa femme, dame *Linse von Milberg*, dame desdits lieux, doivent 1300 francs de France, donnant lieu à une rente de 120 francs; il déclare, en outre, que, si sadite femme, *Linse von Elter*, vient à mourir avant lui, sans hoirs, il aura l'usufruit de cette rente, 1426, up *Sant Johans abent Baptista* (st. de Trèves); il scelle un acte de *Goirge, ein here zü der Veeltz* (la Rochette), qui l'appelle : den edellen mynen lieven oehmen her *Erhart van Gymniche*, here zü Berperche; *Erhart van Gymniche*, here zu Düdelingen und zo Berperch, und *Johan van Bolche*, herre zo Tzolver (Soleuvre) und zo Dudelingen, donnent au prêtre sire *Johan van Büningen* (Burange), unserem cappellain : unser lieber frauwen eller, geleigen in sent Mertins kirchen zo Dudelingen, den her *Bartholomeus*, priester selich zo haben plaich, et lequel feu her *Wynmar van Gymniche*, here zo Dudelingen und zo Berpürch, père dudit *Erhart* et *aynniche* dudit *Johan*, l'a fondé; 1444, uff der hilliger dryer kunninge dage : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix engrelée; aux 2^e et 3^e, une croix recercelée. Même C. S. senestre : un lion assis, coiffé du casque. L. : *S' Erardi de Gynich dni de Berpech* (!) (Ibid., Nos 565, 576, 826, 873) (voir **Montfo[r]t, Poll, Raugraf, Rochette, Sierck, Scharfeneck, Tour; Autel, Baudricourt, Boholz, Boulay, Homburg, Cono, Suppl.**).

GHIN (GHIJN), voir **Fourneau**, Suppl.

Ghinderboven, voir **Winghe, Wittem**.

Ghindertalen (Lancelot van), échevin de Bruxelles, 1477 : un château en pointe, accosté de deux

losanges aux flancs de l'écu, le tout surmonté d'une étoile, acrostée de deux roses. L. : lot (G., c. XIV, l. 81).

Sans ligne de démarcation d'un chef.

Ghindertalen (Barthélemy van), tenancier de Jean Sucket[s], dans sa cour de Dilbeck, 1499, le 4 mai : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux roses; la pointe est fruste. L. : *S Bthelme* Ghe (Chartreux, près Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— Jean van *Gindertaelen*, échevin de Bruxelles, 1630 : cinq (3, 2) macles; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : nes . . . *Ghindertaelen* (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir **Velde**).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme Lancelot de *Ghindertale*, armurier, aux fonctions de carlet de chambre et armurier, par lettres données, à Bruxelles, le 4 février 1463 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Ghijns, voir **Straten**.

Gyr (*Honestus vir Tilmannus dictus der*), échevin de Cologne, 1324 : trois lions. L. : . . . heo n (Dusseldorf, Abb. de Bartscheid, No 138) (voir **Cono**, Suppl.).

Ghijns, voir **Wouters**.

Ghijnsbrechts. Jean *Ghijsebrechts*, alias *Putseijs*, écoutète de la haute justice de Virte, 1475; Jean *Ghisebrechts*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1484, 90, 2 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian Ghysbrechts als' Puseys* (Abb. de Saint-Trond, c. 8 et 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. III, p. 171.

GHISELIN, voir **Thiennes**.

Ghisels, voir **Lathem**, Suppl.

Ghistelles. *Wulfaert van Ghistele*, de oem, et Gérard van *Ghistele*, chevaliers, scellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand; *Wulfaert* : un chevron d'hermine et une bordure componée. Casque sans C. L. : . . . Wol i de *Ghistella* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard van *Ghistele*, chevalier, ci-dessus, 1339 : un chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes recercelées (ou besants, chargés, chacun, d'une croisette?). L. : *S Gherardi de* milit (Ibid.).

— *Oulfars de Ghistielle*, chevalier, sire de Waudunprayel, reçoit, du duc de Brabant, une pension, par le châtelain de Raimes, 1369 (n. st); scelle le 22 juillet 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron

d'hermine; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion couronné brochant. L. : * *Sigillum Wlfrardi de Gistela* (Ibid., N^{os} 2262, 2359) (voir **Hansbeije, Saint-Omer, Sivry, Scake, Urbaen, Woelmont; Aertrijcke, Bailleul, Béthune, Beveren, Donckere, Driessche, Flandre, Codt, Suppl.**).

Waudunpraye = Wadinpréau, ou Wadempréau, à Houdain-lez-Bavay (renseignement dû au Comte du Chastel).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 495.

Le seigneur de LEEDEGHEM : de gueulle au chevron d'ermynes, à trois estoiles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur d'ANSEBEQUE (Hansbeke) : de gueulle, au chevron d'ermynes, à trois croes ancré d'argent sur le gueulle, et crye : *Ghystelles! Ghystelles!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Givenchy (Thomas de), homme de fief du duc de Bourgogne, scelle un acte de Guillaume, seigneur de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque* (Bilques), chevalier, conseiller et chambellan dudit duc (lequel Guillaume a pour femme dame ... — en blanc — Kanart), acte relatif au fief de *Grimares* (Grimarez), à Esquermes-lez-Lilles, 1438, le ... (en blanc) mars (v. st.) : plain (ou chargé en chef à senestre d'une merlette ?) ; au franc-quartier plain (hachuré de diagonales entrecroisées). T. senestre : une damoiselle agenouillée. L. : a... de nsi (Vicomte Desmazières).

GLABBAY, voir **CLABAY, Warsberg.**

Glabbaïs, voir **Claessens.**

Glarges (... de), abbé de Cautimpré, à Cambrai, 1787 : un burelé (de 12 pièces) ; au franc-quartier de sable chargé d'une tête et col de béliet. L'écu dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg., 46628, 46660) (voir **Avesnes, Suppl.**).

Glimes, voir **Sempst, Willebroeck, Wittem.**

Glizeuze, voir **Laere, Suppl.**

Glogau, voir **Lobkowitz.**

Gobar, voir **POPPLÉ.**

Gobeldange, voir **Salm.**

Gobelinus (J.-H.), chantre et chanoine de Sainte-Gudule (voir **Sanders**), 1673 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de quatre fleurs de lis (complètes). T. : un ange. Sans L. (cachet, plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Marie-Elisabeth), la future, et J.-H.-L. Gobelinus, scellent du même cachet, 1673 : même écu. C. : tous les meubles de l'écu, les quatre fleurs de lis planantes. Sans L. (cachets en cire noire) (Ibid.) (voir **Laitres**).

Goblet (*Nicolaus*), bachelier en droit canonique, prévôt de l'église Sainte-Marie, à Dinant, etc., adresse des lettres ouvertes à l'évêque de Liège, 1531 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, sous un dais, et émergeant derrière un écu à trois oiseaux ; au chef chargé d'un fer de lance, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Nicolai Goble be Marie d . . . nantensis* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Godins, voir **Smet.**

Goeche (*Petremans*), échevin de Luxembourg, 1349 : une licorne saillante (accompagnée en chef à dextre de ... ?) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Goer. *Her Herman van Ghoor, vrijheer tot Pesche* (Pesch), *heer tot Villiair Andremont* (Andriemont), etc., scelle, du côté du second des intéressés, un arbitrage entre Jean de Berlo, comte d'Hozémont, burgrave de Looz, seigneur de *Vuelen* (Fologne), et Richard van der Rivieren, seigneur de Heers, Hoppmael, Jesseren, Wimmertingen, etc., au sujet des limites des seigneuries de *Vuelen* et de Heers, 1591, le 21 mars, à *Veulen* (il signe : *Herman De Ghoer*) : trois huchets. Cq. couronné. C. : un ... , surmonté d'un huchet, soutenant une touffe de plumes d'autruche. L. : *Herman de Ghoer sr de Williaeren, baron de Pesche* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Hoen; Grand-gillet, Suppl.**).

Goes, voir **Oultremont.**

Goesens, voir **Spiegel.**

Goffart, voir **Causin, Riche.**

Goffinet (Maitre François-Joseph), curé d'Emines et de Villers-lez-Heest, diocèse et comté de Namur, 1787 : (d'azur ?) au chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant figuré, tourné. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645).

Gognies. Guillaume de *Gongnies* (*Gongnyes*), bailli de la terre et seigneurie de Mortagne, 1524, le 4 février ; écuyer et même qualité, le 22 du même mois : une croix ancrée, accompagnée en pointe à dextre d'une croisette (simple), au pied fiché. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Gvillame de Gognis* (Mons, *Varia*).

GOY, voir **Schuerman, Trahégnies; Saint-Genois, Suppl.**

Goidsschalcx, } voir **Smet, Steen.**
Goidtschalcx, }

Goijck, voir **Gottignies.**

Goldmühle. *Tielman van der Goltmoelen*, échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1393 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une fleur de lis. L. : *Tielman van der Goltmo...* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 140).

— *Tilman van der Goltmolen*, même qualité, 1407, 1420 : même écu. L. : *S Tielman van der Goltmole* (Ibid., Nos 209, 222).

— *Tielman van der Goltmoelen*, même qualité, 1442 : même écu. L. : *S Tielma van der Goltmole* (Ibid., N° 239).

Gombault, voir **Liebart**.

Gommer (Jacques), homme de fief de la Salle de Lille, 1398 (n. st.), le 13 mars : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé. S. : deux chiens braques (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Gonderange, voir **Langelaar**.

GONDERSTORFF, T. I, p. 505, lisez : Acquits de Brabant, et non : de Lille.

Goor, voir **Goer**, Suppl.

Ghorelier, voir **Hulin**.

Gorinchem, voir **Scuelen**.

Gorsenne, voir **Hanon**, Suppl.

Gortere, voir **Verhadocht**.

Gosselies. *Egidius, miles, dominus de Gocellies*, 1245 (n. st.), en février : une fasce haussée (l'écu gravé en biseau). L. : *✠ S' Gilionis [de G]ocellus (Afflighem)*.

Gossoncourt. *Goessuin, here van Godsenhoven*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un sautoir. L. : *✠ S' Gos ho (Chartes des ducs de Brabant) (voir Schellekens)*.

Les sceau de Jean van *Gu[e]tscoven*, chevalier, 1374 (T. I, p. 505) porte : ... *castellai foss*, et non : *lou*. Il fut châtelain de Loos, et non d' Louvain (*lossensis*) (comp. CHEV. CAM. DE BORMAN, *Livre de fiefs de Jean d'Arkel*).

Gothem, voir **Mouland**.

Goten, voir **Namur**.

Gottignies. *Lancelot van Gottengies*, échevin de Malines, 1504 (n. st.) : trois maillets penchés ; au franc-quartier brochant, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, fascé de ... et de vair (ou de vair et de ...). C. : un plumail, issant d'une cuve. L. : *Seab' Lancel. i de Gottignies (Cambre)*.

Goubbe (Nicolas), échevin de l'abbaye du Repos-

Notre-Dame-de-Marquette, près de Lille, 1465 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *bbe* (Vicomte Desmaisières).

Goudallier (*Mahieu*) déclare tenir, de *haulte, noble et puissant ma dame Phelippe du Quesnoy, vesve de feu mons. Pierre desne* (d'Esnes), ... chevalier, et dame de Nechin, Templeuve et Tourcoing, un fief, relevant de Templeuve, 1424, le 11 août : deux trèfles en chef, accompagnés au coin dextre supérieur d'un anneau ; la partie inférieure de l'écu est cassée (Vicomte Desmaisières) (voir **Saint-Genois**).

Goudsleghere, voir **Schat**.

Goudsmet, voir **Schat**, **Wilre**.

Go[u]y, voir **Saint-Genois**, Suppl.

Gourcy (Gaspard de), chevalier, baron de Male, seigneur de Sijsscele, Voormezele, Vive, Poêle, *Jalocour* (Jallaucourt), déclare tenir, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Voormisele*, avec château, fossés, etc., qu'il a héritée de sa cousine, feu Marie-Louise Lopez Gallo, baronne de Male, dame de Sijsscele, Vive, Poêle et Voormezele, 1698, le 3 mars : d'hermine à trois fascés, surmontées de trois annelets. L'écu, ovale, sommé d'un bonnet baronial. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet, plaqué, en cire noire) (Fiefs, N° 6138).

— (Sœur Marie-Madeleine de), abbesse de la noble abbaye de Fontaine-Marie, dite de Differdange, diocèse de Trèves, province de Luxembourg, seigneurie de Differdange, 1788, le 27 mars : assez fruste ; on aperçoit des fascés aplatis, surmontées de trois annelets (sur un chef ?). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46669).

Goutart, voir **Hanon**, Suppl.

Goux, voir **Vos**.

Govarts, voir **Schrijnmakers**.

Gracht. Jean van der *Gheracht*, écuyer, seigneur de *Scardou* (Schardau), scelle pour Georges van *Schoorsse* (Escornaix), qui déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Zandvoorde, 1502, le 4 novembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées ; aux 2^e et 3^e, trois lions contournés. Cq. couronné. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. : deux femmes nues. L. : *Gracht heere va. : weveghe* (= Sweveghem) *ten Castele* (Fiefs, N° 6016).

— (Martin van der), seigneur de *Mosschere*, déclare tenir de Georges de Pape, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie in *Dhoije*, à Wevelghem, le fief de « *ter Peescherie* », *illec*, fief, consistant en une

rente, avec bailli, trois échevins (les autres quatre à emprunter dudit suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaert ende stragiers goet, de boete . . .*), 1502, le 9 avril (après Pâques); il tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Merckem, *tgoet ter Coutere*, avec 28 bonniers, une rente, un bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (comme ci-dessus), même date; Martin van der Gracht, écuyer, seigneur de *Hoochmosschere ende Mosscher ambacht in de gravelichede*, comme époux de damoiselle Jeanne van der *Woesteijne*, déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief de *ter Eeckenbrughe*, à Merckem, 1515, le 21 août; Martin van der Gracht, seigneur de *Hochmosscher*, fait aveu, pour sa dite femme, d'une dime dite *den Rudchevo[o]rt* (ou *Rudcheno[o]rt*) *tiende*, à Zillebeke, avec un arrière-fief, 1515, le 23 décembre: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées; aux 2^e et 3^e, coupé; *a*, à trois pals; *b*, plain (**Heule**). Cq. couronné. Même C. L. : *S Martin va . . . Gracht* (Fiefs, N° 2153, 10048, 8435, 6046).

Gracht (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1513, le 8 mars (n. st.): un chevron, chargé d'un écusson au sautoir, chargé de cinq . . . (roses, coquilles?), ledit chevron accompagné de trois merlettes; au lambel brochant. Même C. T. dextre: une damoiselle. L. : *S Wovter va . der Gracht* (Fiefs, N° 9099).

— (Josse van der), seigneur d'Axel, *van der Moere*, etc., tient, du bailliage de Waes, un fief à Basel, avec divers droits seigneuriaux, 1535, le 28 avril: écartelé; aux 1^{er} et 4, un chevron, accompagné de trois merlettes; aux 2^e et 3^e, un chevron d'hermine. Cq. couronné. Même C. S.: un lion à dextre; cassé, à senestre (Fiefs, N° 6225).

— (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1565, le 28 *in launce* (janvier): même écu que Gauthier, 1514, mais sans le lambel. Cq. couronné. Même C. L. : *Wovter vader Gracht* (Fiefs, N° 10006) (voir **Coeman**, **Rue**, **Schoonveld**, **Spierinc**, **Stoijaert**, **Stoppelaere**, **Zuijpeene**, **Zwane**, **Tartare**, **Themseke**, **Tijgat**, **Triest**, **Veen**, **Velde**, **Vilain**, **Vogel**, **Vos**, **WOESTINE**; **Ac[k]et**, **Bailleul**, **Berghe**, **Halewijn**, **HAMES**, **Holvoet**, **Lummen**, **Melsbroeck**, **Nijs**, **Ravechot**, Suppl.).

Le seigneur de Fossez: d'argent, au chevron de gueulle, à trois merlettes de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Grammont, voir **Trazegnies**.

Grancey, voir **Luxembourg**.

Grand, voir **Warsberg**.

Grandgillet (M.-F.), curé de Roumont, diocèse de Liège, province de Luxembourg, 1787: écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e et 3^e, trois carreaux; au 4^e, une étoile. Ecu ovale. C.: un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46388).

Il remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure dans la « paroisse de Roumont, en quatre petits hameaux dont la cure est à la collation de Madame la Baronne de Goër de Herve, de Forest, dame dudit lieu ».

Grange (*Jannet et Jennet* de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1519: même écu que Jacques, T. I. p. 511, mais brisé d'une rose, brochant sur l'écartelure. T.: un ange. L.: *S Iehan de le Grange* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, 2498^b, A. G. B.).

— (Paul de la), seigneur du fief de *Vrelengheem et Pariz de Nedonchel* (Nédonchel), conseiller et président de la Chambre des comptes du roi, à Lille, 1587, le 23 septembre: une tortue, posée en pal, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C.: un homme issant, tenant de la main droite un bâton. L.: *S Pavl de le Grange* (Mons, *Varia*).

Vrelengheem = *Frellinghien*.

Granvelle. *Anthonius*, . . . *tituli Sancti Petri ad vincula S. R. E. presbiter cardinalis Granvellanus, archiepiscopus Mechliniensis*, etc., 1573: écu, chapeau, croix, devise, comme sur le grand sceau, décrit T. I. p. 511, mais l'écu accosté, au bas, des lettres B-R. L.: ✠ *Contra sigillum Anto card Gran arch mechl* (G., c. XVII, l. 108).

GRASEWEGE, voir **Hombourg**, Suppl.

Grate, voir **Minninc**.

Grave (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1269, *in fine mensis aprilis* (v. st.): douze (5, 4, 3) billettes (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Weert**, **Woelmont**).

Graven, voir **Zievel**.

GRAVIA, voir **Tudekem**.

Grebert, voir **Vivien**.

Greeff (*Thielman de*), échevin d'Ammerzoden, 1609: un lion, accompagné de cinq besants, ou tourteaux, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L.: . . . *iel Hanric* (!) . . . *Greeff* (Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*).

Greiffenklau (La cour archiépiscopale de Trèves sous Jean), 1636: dans le champ du sceau ogival, un personnage (saint?), sous un dais; dans le bas, un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une escarboucle; aux 2^e et 3^e, une barre (**Ippelbrun**). L.: *S Ioannis Grei . . .* (Coll. sigill., A. G. B., N° 4051).

Greiffenklau. Baron de *Greiffenclau*, trésorier de Liège (voir *Oultremont*), vers 1790 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une escarboucle ; aux 2^e et 3^e, de sable à la barre. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir *Yve*, *Raugraf*, *Raville* ; *Eltz*, Suppl.).

Grein, voir *Merode*, *Reuschenberg*.

Grelle, voir *Liagre*.

Grenade, voir *Hanon*.

Gress, voir *Trooz*.

Greve (*Willelmus*), échevin de Bruxelles, 1277, in *vigilia beate Walburgis* : trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés), au lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ S^r VVillem e (Actes scabinaux, A. G. B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422, 3 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol issant d'une cuve, chargée de trois besants ou tourteaux rangés en fasce, et terminée en volet. L. : S^r Ard Greve scepene Sintvrdē (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

La cuve et le volet représentent donc, ensemble, les armes de l'écu.

Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. I, p. 515. En 1425, il scelle en qualité d'échevin, non pas de la cour du prévôt, mais de la ville de Saint-Trond.

— (*Judocus*), échevin de Léau, 1439 : même écu. L. : S^r Iudoci Greuen scabi' lewen' (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir *Parmentier*, *Sgreven*).

GREVECHE, voir *Creeft*.

Grevenbroeck, voir *Immerseel*, *Cannart*, *Thiennes*.

Griffin (Chrétien), bourgeois de Ruremonde, licencié-deux-droits et prêtre, collateur et bénéficiant en l'église paroissiale de Ruremonde, 1787 : un griffon. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393).

Grignart, voir *Tellier*.

GRICOURT, voir *Carlier*.

Grimberghe, voir *Assche*, Suppl., *Noot*, *Stalle*.

Grisar (N.-ou B?-J.), curé de Saint-Nicolas, à Namur, 1787, le 25 mars : trois poissons, posés en pal et rangés en fasce, surmontés de trois étoiles. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

— (G.-J.), curé de Zétrud-Lumay, district de Jodoigne, 1787, le 20 avril : même écu (non ovale). Même C. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46649).

Grisar (Toussaint-Joseph), étudiant en théologie, à Louvain, tient un bénéfice simple dans l'église de Zétrud-Lumay, dont le curé, G.-J. Grisar, est le collateur, 1787, le 30 avril : coupé ; au 1^{er}, une merlette ; au 2^d, une anguille ondoyante, couronnée, posée en fasce. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Grisel, Antoine, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, à Cambrai, 1541, 2 : dans le champ du sceau, ogival, un prélat, debout, sous un dais, accosté de deux écus ; A, un fascé, à la crose abbatiale brochante, posée en pal ; B, un arbre arraché, stylisé (comme le créquier de *Créquy*). L. : *Sigillum A . . . nū abbat scī sepulcri cameracen . is* (G., c. XIX, l. 4 ; c. XX, l. 98).

Le nom du prélat ne nous est pas révélé par les actes. Voir *LE GLAY*, *Cameracum Christianum*.

Grijsperre (T. de), avocat, etc. (voir *Petit*), 1787 : trois chevrons de sable. Cq. couronné. C. : une hure de sanglier entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46636) (voir *Vos*).

Grobendonck, voir *Cannart*, *Ursel* ; *Cannart*, Suppl.

Groels, voir *Stalle*.

Groenendael, *Gerardus de Gronendale*, chanoine, scelle un acte d'*Emundus*, écuyer, fils de feu sire Jean, seigneur de Kerpen, 1321 : un burelé (de 12 pièces), au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ S G . de Gronendale can aqven (= *aquensis*, d'Aix la-Chapelle).

Groesbeek, Jean de *Groisbeek*, comte de Megen, etc. (voir *Reuschenberg*), 1608 (il signe : *Jean de Groisbeek*) : une fasce entée. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. L. : beek comit de Meghon baron et de . roisbeek (empreinte sur papier, plaqué sur cire rouge) (Chap. de Nivelles, c. 1376).

— Alexandre-François, comte de *Groesbeek* et du Saint-Empire Romain, vicomte d'Emblain, etc. (voir *Namur*), 1787 ; A.-F., comte de *Groesbeek*, de *Wemeling* et du S.-E.-R., seigneur de *Franc-Waret*, résidant au château *illec*, très âgé et infirme, collateur d'une chapellenie audit château, 1787, le 12 avril : d'argent à la fasce entée de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers colletés, bouclés. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46348, 46646) (voir *Carondelet*, *Merode* ; *Bocholz*, Suppl.).

Groesdonck, voir *Pruinen*.

Gronsveld, voir *VRANCKENHOVEN*.

Groot[e], voir *Maxenzele*, *Palmers*, *Roelofs*,

Sgroots, Schat, Stavele, SVIEVEN-GHEM, Wassart.

GROOTBROUC, voir **Sculaerds**.

Grootheijns, voir **Coekebac**.

Grootven, voir **Tellier**.

Gros, voir **Meeren, Mont-Saint-André, Van-nérus, Voorhout**.

Grouff (Noble damoiselle Marie-Claire-Guillielmine de) d'Erckelens, demeurant à Mons, collatrice d'une fondation, institué, par ses ancêtres (Adrien de Boussu, testament du 29 novembre 1644, et Catherine Bocquet, sa veuve, testament du 28 février 1631, etc.), en la chapelle de Saint-Etienne, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1787 : d'argent à trois pelles, les manches en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46636).

Gruetere, Grujtere. *Dire Gruetere*, échevin de Saint-Trond (et non du prévôt de Saint-Trond, comp. I, p. 321), 1423 : un léopard. C. : un léopard assis. L. : *S' Theoderici Grut' scabi Trudonis* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Dierick Grujtere*, même qualité, 1439 : mêmes écu et C. L. : ... *ederici Grueters scabini Sci Tr* ... (Ibid.) (voir **Julémont, Smet**).

Grutzien, voir **Bassenheim**, Suppl.

Gruuthuse (*Jhan van den*), *heere van Ha* (Aa), scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. L. : *S' Ioh'is de Gruethese dni de Greberghe* (Grimberghe) et de

[*ve ... ?*] (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thoe-bast, Velde, Wijbrake, WOESTINEN; Halewijn, Meer[en]**, Suppl.).

G[h]uedens (Jean), échevin de Vilvorde, 1532, 42 : parti; au 1^{er}, un arbre arraché; au 2^d, trois trèfles. L. : *Ian ... ens* (Bruxelles).

Gueldre, voir **Lokhorst; Beelaerds**, Suppl.

Guenordin, voir **Bertrange**, Suppl.

Guernonval, voir **Woelmont**.

Guijgoven, voir **Oijenbrugge, Thienst**.

Guillemoix, T. I, p. 323, lisez : *de Thonelalon* = Thonne-le-Longue, et non *Thouelalon*.

Guillet, voir **Hanon**.

Guines. *Wijd van Ghisene*, échevin et curer du métier de Bergues (-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : trois vergettes; au chevron brochant, chargé de trois étoiles (ou coquilles), et à la bordure engrêlée. L. : *S. Wii . . Ghines* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Wavrin**).

Guiot, voir **Tellier; Tellier**, Suppl.

Guiselin, voir **Metteneije**.

Guttenberg, voir **Ingelheim, Schenck, Schütz**.

Guchte. *Johannes [dictus] van den Gehuchte*, *rector policie*, à Bruxelles, 1479 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : ... *van de Gecht*. (Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2496, et Chartreux, près de Bruxelles, c. 4404, A. G. B.).

Güls, voir **Wolber**.

H

Haaften, voir **Rossum**.

Haastrecht. Thierry *de Haestrecht*, seigneur de Drunen, Gansoijen, etc. (voir **Malsen**), 1618 : deux fascés bretessées et contre-bretessées. C. : une tête et col de cheval. L. : ... *heodorigi de* ... *ht dni in Drvinen . . Ganso* ... (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Rossum**).

Habarcq (Jean de), écuyer, époux de damoiselle Scareels (fille de maître Jean), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief de 14 à 15 bonniers, *ligghende int goed ten Bossche, buten ende bij Ghendt* (Gand), dans la paroisse d'Afstene (Afsné),

1502, le 9 décembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé (de 8 pièces); aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. C. : trois ... (on voit des tiges, cassées au haut). S. : deux griffons. L. : ... *Habarcq* ... (Fiefs, N° 2237) (voir **Montmorency, Noyelles**).

Habbeke, voir **Was**.

Hademar (*Syfridus de*), miles, et *Sophia, conjuges* (voir **Virneburg**), 1309 : une aigle. L. : *S' Siverli de Hademar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 149).

Dans l'analyse de cet acte (T. IV, p. 130), il faut lire : *vigilla*, au lieu de *virgilia*.